

Mme de Sévigné, qui avait eu la curiosité d'aller voir passer, dans son tombereau, la célèbre empoisonneuse, en écrivait le lendemain à sa fille, Mme de Grignan, sa confidente ordinaire :

"Enfin, c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres mises au vent; de sorte que nous la respirerons, et par la communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur empoisonnante, dont nous serons tout étonnés!"

* * *

L'aimable marquise, qui plaisantait volontiers, et avait parfois des accents de belle humeur, même en des circonstances lugubres, ne savait pas si bien dire. Sa plaisanterie fut une prédiction rapidement réalisée.

Après la mort de la Brinvilliers, il y eut, en effet, une contagion d'imitation dans le crime, et l'empoisonnement devint un fait fréquent, surtout dans la haute société, où c'était un moyen simple et facile de hâter l'hérédité.

Le commerce des poisons se faisait alors presque publiquement. Les apothicaires en vendaient, et dans le peuple, toujours en grande liberté de langage, les substances toxiques s'appelèrent familièrement "poudre de succession".

Les crimes d'empoisonnement devinrent si fréquents qu'en février 1679, fut constitué, sous le nom de "chambre ardente", un tribunal criminel spécial, chargé de connaître des crimes de cette nature. Ce tribunal, en exception siégea pendant plusieurs années. Il tenait ses assises à l'Arсенal, et c'est lui qui rendit les sentences condamnant à mort la Voisin, la Vigoureux et le prêtre Lesage, qui faisaient commerce de poisons.

La Vigoureux mourut pendant le supplice de la question. La Voisin survécut

et fut brûlée vive en place de Grève. Sa mort fut moins stoïque et moins résignée que celle de la marquise de Brinvilliers. Nous en trouvons également le récit dans les lettres de Mme de Sévigné, qui sont assurément la gazette la plus intéressante de l'époque.

"Le 22 mars, écrit-elle, elle vint en carrosse de Vincennes à Paris. Elle étouffa un peu et fut embarrassée. On voulut la faire confesser. Point de nouvelles! A cinq heures, on la lia, et avec une torche à la main, elle parut dans le tombereau, habillée de blanc. Elle était fort rouge, et on voyait qu'elle repoussait le confesseur et le crucifix, avec violence. A Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable, et à la Grève, elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombereau; on l'en tira de force; on la mit sur le bûcher, assise et liée, avec du fer. On la couvrit de paille; elle jura beaucoup, à cinq ou six fois, repoussa la paille, mais enfin le feu s'augmenta, on la perdit de vue, et les cendres sont en l'air, présentement..."

* * *

De nos jours, il est un procès criminel d'empoisonnement dont le renom a persisté pendant plus d'un demi-siècle, et qui restera certainement une des causes célèbres, sinon la plus célèbre, du dix-neuvième siècle. C'est celui de Mme Lafarge (Marie Capelle du nom de sa famille), qui se plaida en 1840, à Tulle. Mme Lafarge était accusée d'avoir empoisonné son mari.

L'accusée, très séduisante, très étrange, concourut à la célébrité, plus encore, peut-être, par elle-même et par le charme de sa personne, que par les circonstances de la cause. Elle exerçait une influence singulière sur ceux qui l'approchaient. Théodore Bac et Lachaud, les avocats qui plaident pour elle, en tombèrent amoureux, et Bac avait affirmé qu'il l'épouserait après